

Atelier de validation du document de Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Gabon toujours en retard

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE ministre de l'Agriculture, de l'élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme Graine, Yves-Fernand Manfoumbi, a ouvert, hier, à Libreville, l'atelier de validation du document de Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En présence des représentants des agences du système des Nations-unies (FAO, OMS, UNICEF...) et des départements ministériels concernés par les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle (santé, industrie, économie forestière, commerce...).

L'objectif principal de cet atelier est de permettre au Gabon de disposer d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle examinée,

amendée et validée par l'ensemble des personnes ressources représentant tous les secteurs clés et connexes liés à cette problématique.

Dans son allocution d'ouverture, Yves-Fernand Manfoumbi a indiqué: « malgré de réelles potentialités naturelles, le Gabon, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, n'arrive pas à juguler le problème de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Avec près de 80% d'importations alimentaires, la question de la souveraineté alimentaire reste préoccupante. En effet, il se greffe au problème de la souveraineté alimentaire, celui de la sécurité sanitaire des aliments que nous consommons au quotidien.»

Pour Hélder Muteia, Coordonnateur du bureau sous-régional de l'Organisation des nations unies pour l'ali-



Le ministre de l'Agriculture, Yves-Fernand Manfoumbi, lors de son allocution.

Photo : AEE

mentation et l'agriculture (FAO) pour l'Afrique centrale, le Gabon a fait des efforts pour lutter contre la faim. « En juin 2015, le Gabon a été parmi les pays

primés pour avoir atteint les objectifs internationaux de la lutte contre la faim. En effet, il a été classé 4e sur 29 pays ayant atteint la cible 1 des Objectifs du millénaire

pour le développement (OMD), qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de faim», a-t-il indiqué.

Mais, en dépit des progrès significatifs réalisés par notre pays pour réduire la faim, il n'en demeure pas moins que les améliorations restent faibles en matière d'intégration de la nutrition dans les autres secteurs de développement. Le Gabon connaît donc, à l'instar d'autres États de la sous-région, des problèmes d'insécurité alimentaire de sa population. Les principales raisons sont : absence d'une politique nationale de sécurité

alimentaire prenant en compte le caractère multidimensionnel de la malnutrition, non prise en compte également de la nutrition comme facteur de développement durable, manque d'implication des secteurs clés à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets en lien avec la sécurité alimentaire...

Au terme de cet atelier aujourd'hui, un rapport détaillé de validation intégrant les contributions des secteurs clés sera produit, afin d'élaborer le document de Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Habitat

Une nouvelle politique de gestion rationnelle du foncier au cœur d'un séminaire



Le vice-Premier ministre en charge de l'Urbanisme, Bruno Ben Moubamba, présidant le séminaire.

AEE
Libreville/Gabon

LE vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'habitat social et du logement, Bruno Ben Moubamba, a présidé, mardi dernier, à son cabinet, un séminaire de concertation et d'édification portant sur le nouvel ordre urbanistique, à l'attention des responsables de l'administration centrale et des services déconcentrés des neuf provinces du pays. Le but de ce séminaire est de mettre en place très rapidement des mécanismes qui permettront de mieux gérer le foncier, afin que les Gabonais aient accès facilement au logement, selon la nouvelle vision des plus hautes autorités.

Pour ce faire, il faut de hommes et des outils, a mentionné le membre du gouvernement. Il n'a d'ailleurs pas manqué d'encourager les directeurs des services déconcentrés, à

qui il a demandé plus de rigueur et de transparence à l'égard des concitoyens.

Comme outil, le vice-Premier ministre a brandi une ordonnance portant orientation de l'urbanisme en République gabonaise, validée lors du dernier Conseil des ministres et signé par le chef de l'État et le Premier ministre, portant le matricule N° 002/PR/2017, qui remplace la loi de 2012, et vient en appui à ces nouvelles mesures. Celui-ci est considéré comme un outil fondamental pour porter le nouvel ordre urbanistique, qui permettra la réforme de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), mais aussi un certain nombre d'organismes sous tutelle.

Au sortir de cette réunion, les directeurs provinciaux ont exprimé un sentiment de satisfaction d'avoir participé à ce séminaire autour du vice-Premier ministre, d'autant que leur avis n'avait plus été pris en compte depuis longtemps.

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°04/CEP/PACCAIMAG/GA/FAT-PRI/10/16 (SERVICES DE CONSULTANT-FIRME)

(RELANCE)

REPUBLIQUE GABONAISE

PROJET D'APPUI A LA CHAMBRE DE COMMERCE, DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT (PACCAIMAG)

Financement	: Don FAT-PRI
Secteur	: Gouvernance
Référence de l'Accord de financement	: 5500 155 008 001
N° identification du Projet	: P-GA-KF0-001
Date de publication	: 08 mars 2017

1. Le Gouvernement Gabonais, représenté par la Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon (CCAIMAG) a reçu un don auprès de la Banque africaine de développement sur le Fonds d'Assistance Technique en faveur des Pays à Revenu Intermédiaire (FAT-PRI) d'un montant de Sept cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-huit (785 168) Unités de Comptes (UC) pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon (PACCAIMAG) et entend utiliser une partie des sommes dudit don pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat de services à conclure avec une firme spécialisée en communication.
2. Le Consultant aura pour mission d'assurer l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des entités concernées par le projet (Bourse de la Sous-traitance, Centre de Gestion Agréé et Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Gabon) ainsi que la CCAIMAG. Sur le plan interne, il devra veiller à la bonne préparation des communications et circulation de l'information, la diffusion des communications. Il assurera l'élaboration d'un plan de communication et la constitution d'un fonds documentaire médias. Sur le plan externe, il devra faire connaître chaque organisation, cerner ses activités et donner une bonne image d'elle à ses publics (clients potentiels, fournisseurs, autres partenaires).
3. La Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon (CCAIMAG), Cellule d'Exécution du Projet, invite à nouveau (après une première publication infructueuse) les Consultants éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité pour l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions des «Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants» de la Banque africaine de développement (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012), qui sont disponibles sur le site Web de la BAD à l'adresse: <http://www.afdb.org>.
5. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues aux adresses indiquées ci-dessous aux jours et heures ouvrables ou en faisant une demande formelle par E-mail : du lundi au vendredi de 07 h 30 mn à 15 h 30 mn (heure locale). Les Termes de référence (TDR) de la mission ainsi que la Demande de proposition seront remis aux seules firmes retenues sur la liste restreinte.
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, le 22 mars 2017 à 12 heures, heure locale et porter expressément la mention : « REPOSE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°05/CEP/PACCAIMAG/GA/FAT-PRI/06/16 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET SPECIALISE EN COMMUNICATION - A n'ouvrir uniquement qu'en présence de la Commission de dépouillement des candidatures».
7. Les expressions d'intérêt peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse du Coordonnateur indiquée ci-après.
8. L'adresse à laquelle les manifestations d'intérêt doivent être déposées est la suivante :
Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon
Cellule d'Exécution du Projet
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du PACCAIMAG
Sise au quartier Rénovation, en face de la Chancellerie de l'Ambassade France
B.P. 2234 Libreville, Gabon
Tél.: (+241) 01 72 20 64
Courriel : arempant@hotmail.com

Libreville, le 08 mars 2017

Le Coordonnateur du PACCAIMAG

Alain REMPANOT MEBIAT